
REGLEMENT PARTICULIER DU 11ème RALLYE NATIONAL VHC AIN-JURA

PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (PEA)

Coupe de France des Rallyes VHC

Championnat de la Ligue Rhône-Alpes

Les 11 et 12 Mai 2018

REGLEMENT

Une Organisation de
L'Association Sportive Automobile



Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. 04.74.73.84.72 – Portable 06.76.29.20.62
Courriel : contact@asa-esca.com

Ce règlement particulier complète : Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2018 des rallyes VHC, le règlement particulier du 41^{ème} rallye AIN JURA.

PROGRAMME DU RALLYE

Règlement identique au 41^o Rallye International AIN-JURA

Vérifications techniques : Vendredi 12 mai 2018 de 17h30 à 19h00.

Publication de la liste des équipages admis au départ et de l'ordre et des heures de départ : Vendredi 12 mai 2018 à 21h00

Le 11^o RALLYE NATIONAL V.H.C AIN-JURA compte pour : - le Coupe de France des Rallyes VHC COEF. 2
- le Challenge Indice de Performance Rallyes VHC
- le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes VHC

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1 : Définition

L'ASA ESCA Plastics Vallée organise les **11 et 12 Mai 2018 : le 11^{ème} RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA PEA.**

1.1 : OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Identique au 41^{ème} Rallye International AIN-JURA

Directeur de course VHC : Michel LAROULANDIE

Responsable Technique VHC : Christian BONIN

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

3.1 : Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 11^{ème} RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA doit adresser au secrétariat du Rallye (ASA ESCA PLASTICS VALLEE - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, jusqu'au **Lundi 30 Avril 2018 à Minuit** (cachet de la poste faisant foi). Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum pour les trois rallyes.**

3.1.11 Joindre la photocopie de la première page du PTH avec la feuille d'engagement.

3.1.11.1. : Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs **450€.**

b) sans la publicité facultative des organisateurs **900€.**

3.1.12 : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 : Ordre de départ - Plaques et numéros

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

* Le départ du premier concurrent VHC sera donné samedi 12 Mai 2018 à 08h45.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent International.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

4.1. Voitures autorisées : Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

4.3. : Assistance - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A. et identique au 41^{ème} Rallye International AIN-JURA

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 11^o Rallye AIN JURA VHC représente un parcours de 295,96 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 134.19 km. (parcours identique au Moderne du samedi)

Les épreuves spéciales sont :

ES 3-5-7 Chemin de la Guerre-Giron 21.26 km

ES 4-6-8 Le Poizat-Brénod 23.47 km

6.2 : Reconnaissances - Identique au 41^{ème} Rallye International AIN-JURA

ARTICLE 7 : DEROULEMENT

Conforme au conforme aux règles spécifiques VHC 2018.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au conforme aux règles spécifiques VHC 2018 et Classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

Tous les équipages classés seront récompensés. Il n'y aura pas de dotation en prix.